

Commune de LOUISFERT

**PROCES-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 05 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOUISFERT, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Alain GUILLOIS, Maire.

Nombre de conseillers

- en exercice : 13 -présents : 09 -absents : 04

Date de convocation : 29 avril 2025

Présents :

GUILLOIS Alain	PAGEOT Martine	BRADANE Sébastien	CERISIER Jérémy
BROUYER Christian	JEUSSE Cédric	DENIEUL François	APPER Dominique
ADAM Magali	formant la majorité des membres en exercice		

Excusés : GUÉRIN Soizic, CHALLON Sabrina, GUÉRIF-ROBERT Barbara, MARTIN Sophie

Le quorum de sept étant atteint, Mr Alain GUILLOIS, Maire, déclare la séance ouverte.

Après avoir désigné son membre, Christian BROUYER, comme secrétaire de séance, le Conseil Municipal aborde l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE SEANCE DU 03 AVRIL 2025
2. DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES suite à la présentation aux Personnes Publiques Associées et à la réunion publique
3. REALISATION D'UN EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'EXTENSION DE LA STATION D'EPURATION
4. ACTION SOCIALE – demande d'aide financière Dossier MDPH
5. DECISIONS MODIFICATIVES N°1 – Budget 2025
6. QUESTIONS DIVERSES

2025/05.01- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03-04-2025

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le procès-verbal de la dernière séance.

Aucune observation n'ayant été relevée, le Conseil Municipal, approuve le procès-verbal de la séance du 03 avril 2025.

2025/05.02

DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 25 février 2025, le conseil municipal a débattu sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) porté par le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme ;

Le PADD a été présenté, d'une part, aux personnes publiques associées (PPA) le 3 avril 2025 et d'autre part, en réunion publique le 11 avril 2025.

Il convient de débattre à nouveau sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) afin de prendre en compte les modifications mineurs apportées au document à savoir :

- Page 11 : "Favoriser l'implantation de nouveaux commerces en centralité."
- Page 16 : "Protéger les espaces bocagers en lien avec le règlement réalisé par le Syndicat Chère Don Isaac"
- Page 16 : "Préserver de manière adaptée le patrimoine boisé et arboré de la commune (boisements et arbres isolés),"

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.101 et suivants, L.151-1 et suivants, L.153-11 et suivants et R.153-3 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Louisfert en date du 4 juillet 2023 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme et définissant les modalités de concertation ;

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de Communauté de Communes Chateaubriant-Derval opposable depuis décembre 2018 ;

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables est une pièce maîtresse du dossier de PLU car il exprime le projet politique pour l'aménagement de la commune à l'horizon 10 ans.

- Le PADD est élaboré en vue de répondre aux enjeux issus du diagnostic territorial et aux besoins établis, notamment au regard des prévisions démographiques.

L'analyse des enjeux issus du diagnostic territorial et environnemental a conduit à définir trois axes pour établir le PADD :

- Accompagner le développement en maîtrisant la consommation foncière ;
- Orienter vers des conditions favorables à un cadre de vie attractif et dynamique ;
- Préserver et valoriser un cadre de vie naturel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- PREND ACTE du débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables porté par le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme annexé à la présente délibération ;
- AUTORISE le Maire à signer tout document et à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

2025/05.03

REALISATION D'UN PRÊT POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'EXTENSION DE LA STATION D'EPURATION

Considérant la nécessité de contracter un prêt afin de financer le projet d'extension de la station d'épuration dont le coût d'opération s'élève à 710 000 € HT, une consultation a été faite auprès de différents organismes bancaires,

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière, à moins qu'elle ne soit déléguée au maire,

Ce dossier a été examiné en commission « finances » le 24 avril 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de solliciter un prêt auprès du CREDIT MUTUEL dans les conditions suivantes :
 - Prêt : Moyen Terme
 - Montant : 400 000 €
 - Durée de 20 ans
 - Périodicité : trimestrielle
 - Remboursement : échéances constantes

- Taux fixe : 3,50 %
 - Frais de dossier : 400 €
- PREND l'engagement au nom de la Commune d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances.
 - PREND l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances.
 - CONFERE en tant que de besoin, toutes les délégations utiles à Monsieur Alain GUILLOIS, le Maire de la Commune pour la réalisation des emprunts, la signature des contrats de prêt à passer avec l'Etablissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont inscrites.

2025/05.04	ACTION SOCIALE - DEMANDE D'AIDE FINANCIERE
-------------------	---

Monsieur le Maire expose que le comité de gestion de la MDPH (Maison Départementale des personnes en situation de handicap) doit se prononcer le 15 mai prochain sur une demande d'aide d'un habitant de la commune qui concerne une participation financière au titre du Fonds Départemental de Compensation (FDC) pour l'aménagement d'un poste de conduite (accélérateur électronique, frein au volant, boule) d'un montant de 3 622 €.

Au vu du dossier présenté, Monsieur le Maire propose que la commune prenne en charge le reste à charge du demandeur qui s'élève à 530,50 € après estimation de la prestation légale de compensation du handicap.

Ce dossier a été examiné par la commission Finances le 24 avril 2025.

Compte tenu de ce qui précède, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCORDE une aide financière de 530,50 € au demandeur pour l'aménagement d'un poste de conduite.
- PRECISE que l'aide financière sera versée directement au fournisseur SOJADIS EQUIPEMENT de Beaupréau-en-Mauges.

2025/05.05	BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT 2025 -DECISION MODIFICATIVE N°1 -
-------------------	--

Monsieur le Maire expose qu' afin de corriger une anomalie sur les prévisions budgétaires du Budget annexe lotissement 2025, il y a lieu d'adopter la décision modificative suivante :

DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES					
Chap/ art	Intitulé	Montant	Chap/ art	Intitulé	Montant
042/ 71355	Variation de stock de terrains aménagés (DF)	- 1 €	75/ 75888	Autres charges (RF)	- 1 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ADOPTE la décision modificative n°1 figurant ci-dessus à apporter au Budget Primitif Lotissement 2025

2025/05.06	BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2025 -DECISION MODIFICATIVE N°1-
-------------------	---

Monsieur le Maire expose qu' afin de passer une écriture comptable sur le Budget principal 2025 liée à un dégrèvement sur perte agricole suite aux inondations du 1^{er} juin 2024, il y a lieu d'adopter la décision modificative suivante :

DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES			AUGMENTATION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		
Chap/art	Intitulé	Montant	Chap/art	Intitulé	Montant
011/6188	Variation de stock de terrains aménagés (DF)	- 85 €	67/673	Variation de stock de terrains aménagés (DF)	+ 85 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ADOPTE la décision modificative n°1 figurant ci-dessus à apporter au Budget Primitif Commune 2025

2025/05.07	QUESTIONS DIVERSES
------------	---------------------------

➤ **Plan Communal de Sauvegarde**

Franck DELAMARRE, Chef du service préparation opérationnelle au SDIS de Loire-Atlantique et conseiller communautaire, est intervenu en conférence des Maires de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval sur le Plan Intercommunal de Sauvegarde

Il accompagnera la Communauté de Communes et les communes à l'élaboration de leur Plan Intercommunal de Sauvegarde/Plan Communal de Sauvegarde respectif. Les communes qui souhaitent s'engager dans cette démarche sont invitées à se faire connaître auprès du service administration générale de la Communauté de Communes.

Il est demandé à chacune des communes de transmettre les coordonnées des référents qu'elles auront désigné sur ce sujet avant le 30 avril prochain

Mr le Maire propose d'engager la commune dans l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde et de désigner Mr Alain GUILLOIS, référent communal.

Compte tenu de ce qui précède, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

➤ **Communication des décisions prises par le Maire en application de l'art L1222-22 du CGCT :**

<u>Domaine</u>	<u>Date</u>	<u>Objet</u>	<u>Attributaire</u>	<u>Montant HT</u>
Commande publique	15/04/25	Etude de caractérisation et de délimitation des zones humides	EF ETUDES St Germain sur Ille (35)	5 500,00 €
Commande publique	15/04/25	Fourniture et pose d'un parcours de santé -Zone de Loisirs du Tertre Rablais	CADOREL PAYSAGES Louisfert (44)	21 738,10 €
Commande publique	16/04/2025	Fourniture et pose d'une structure de jeux extérieur pour enfants - Zone de Loisirs du Tertre Rablais	PSO Vallet (44)	18 825,00 €
Commande publique	16/04/2025	Fourniture de mobilier extérieur – Zone de loisirs du Tertre Rablais	BREIZH MAVASA Plélan le Petit (22)	3 712,56 €
Commande publique	18/04/2025	Fourniture d'une clôture en panneaux rigides pour le stade Bellevue	SAS SYCHEV Châteaubriant (44)	2 720,42 €

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 38.

Etaient présents à la clôture de la séance : GUILLOIS Alain, PAGEOT Martine, BRADANE Sébastien, CERISIER Jérémy, BROUYER Christian, JEUSSE Cédric, DENIEUL François, APPER Dominique
ADAM Magali

Signatures :

A Louisfert, le 03 juillet 2025

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Alain GUILLOIS

Christian BROUYER